

J'ai été, pour ma part, très désappointé de cette déclaration. J'étais prêt à m'opposer à toute législation de ce genre, et je crois que plusieurs autres députés—peut-être pas un grand nombre—étaient prêts à faire la même chose. L'honorable ex-ministre de l'Intérieur fit alors son apparition et donna sa démission en disant qu'il ne pouvait pas accepter les principes de l'article 16. Des retards s'ensuivirent après cela, et durant un mois rien ne fut fait, et je crois qu'on peut affirmer que le très honorable leader du Gouvernement cherchait à prendre vent. Chacun se demandait aussi ce qu'allait faire l'honorable leader de l'opposition. Chacun cherchait à savoir à quoi allait se résoudre le grand parti conservateur. Nous dûmes alors attendre un mois, et pendant ce temps-là on tenait un peu partout force réunions et les pétitions affluaient à Ottawa. Il y a eu plusieurs assemblées de protestation, auxquelles ces honorables messieurs de la gauche ne prirent aucune part. L'honorable député de Lennox (M. U. Wilson) crut trouver matière à plaisanterie, parce que j'avais eu l'audace d'assister à une de ces réunions, mais je vais lui faire porter le poids de ses propres plaisanteries. Où étaient donc, en effet, les honorables députés de Toronto, quand une assemblée a été tenue en cette ville pour protester contre toute législation de cette nature ? Ils n'assistaient pas à cette assemblée, et cependant ce sont des hommes éminents et on les considère aussi comme des membres influents de leur parti. Un compromis fut effectué, et la seconde lecture du bill a eu lieu le 22 mars. Je ne puis pas, moi-même, accepter ce compromis, et je suis résolu de m'y opposer. Mais je ne crois pas, cependant, que l'honorable leader de l'opposition ait parlé sur cette question comme il aurait dû le faire. Je répète que quand le prédécesseur du leader d'un parti, qui a aussi occupé le haut poste de leader du gouvernement et de procureur général du Dominion du Canada, je veux parler de sir John Thompson, émet l'avis que quand nous en serions arrivés à cet événement important nous serions libres d'agir comme bon nous semblerait, je répète, dis-je, qu'un semblable avis devrait être en quelque sorte considéré comme un ordre par le parti dont il était le chef. Eh bien, que voyons-nous, pourtant, Monsieur l'Orateur ? Je ne blâme pas le leader de l'opposition parce qu'il ne partage pas ici les mêmes idées que moi, mais je considère que le devoir du leader d'un grand parti aurait dû, en cette occurrence, être tout autre. Le leader de l'opposition a préféré suivre une autre ligne de conduite. Son discours a été très éloquent, mais à cela se bornent les éloges que je suis prêt à lui décerner. Il a dit que la constitution fonctionnerait automatiquement, et qu'il suffisait de laisser les choses suivre leur cours. Je me permettrai ici de lui demander si cette théorie est bien conforme à la déclaration faite, en 1894, par son prédécesseur, sir John Thompson.

M. LENNOX : Mon honorable ami serait-il assez bon de nous indiquer en quelle circonstance le leader de l'opposition a dit que la constitution fonctionnait automatiquement ?

M. L. G. McCARTHY : Je suis porté à croire qu'il a dit cela.

M. LENNOX : On a déjà mentionné la même chose dans une occasion précédente, et l'honorable leader de l'opposition a immédiatement nié s'être jamais exprimé en ce sens. Son interlocuteur dut alors retirer ce qu'il avait dit. Si mon honorable ami peut nous dire où se trouve cette déclaration, qu'il attribue au leader de l'opposition, nous admettrons volontiers qu'il a raison ; mais s'il ne peut pas nous donner ce renseignement il devrait retirer ce qu'il a dit.

M. L. G. McCARTHY : Je ne veux représenter personne sous un faux jour, mais d'un autre côté je n'ai jamais su que l'honorable leader de l'opposition eût nié cette déclaration. Si l'honorable leader de l'opposition ne s'est pas exprimé comme je viens de le dire, alors il est impossible de comprendre à quelle conclusion il a voulu en arriver, car il a certainement parlé de laisser les choses suivre leur cours.

M. LENNOX : Cela ne fait aucun doute.

M. L. G. McCARTHY : Et il a aussi prétendu que l'acte de l'Amérique septentrionale anglaise s'appliquait *ipso facto* à ces provinces, quoi que nous puissions décider, à Ottawa, à ce sujet.

M. LENNOX : Je ne suis pas en mesure de pouvoir dire si l'honorable leader de l'opposition a prétendu que l'Acte de l'Amérique septentrionale anglaise pourrait s'appliquer *ipso facto*, mais j'ai entendu le leader de l'opposition déclarer qu'il n'avait pas dit que cette constitution fonctionnerait automatiquement.

M. L. G. McCARTHY : Je ne veux engager aucune controverse à ce sujet avec mon honorable ami.

M. LENNOX : Je ne le désire pas non plus.

M. L. G. McCARTHY : Il est possible que le leader de l'opposition n'ait pas employé le mot "automatiquement," mais est-ce que mon honorable ami n'est pas prêt à admettre que si le leader de l'opposition a déclaré que l'acte de l'Amérique septentrionale anglaise s'appliquerait *ipso facto* à ces provinces, alors il s'ensuit que cet acte doit s'appliquer automatiquement. Mon honorable ami doit, je crois, parler après moi, et je lui laisse le soin de décider cela. Le leader de l'opposition a prononcé un discours de quatre heures, dont la substance était que l'acte de l'Amérique septentrionale anglaise s'appliquerait à ces provinces *ipso facto*, c'est-à-dire en réalité automatiquement. Et je viens demander aux membres de cette Chambre s'il n'est pas avéré que le leader de l'op-